



## PRINCIPES ET LIGNES DE CONDUITE CONCERNANT LE SIGNALEMENT DES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES MINEURS

PART 1

**La violence à l'encontre des enfants** désigne toute forme de préjudice ou de sévices physiques ou psychologiques, de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris les violences sexuelles.  
*Source UNICEF*



### Effets potentiels de la publicité sur les mineurs





# PRINCIPES ET LIGNES DE CONDUITE CONCERNANT LE SIGNALEMENT DES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES MINEURS

**PART 2**

**La violence à l'encontre des enfants** désigne toute forme de préjudice ou de sévices physiques ou psychologiques, de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris les violences sexuelles.  
*Source UNICEF*

## À FAIRE À NE PAS FAIRE

<p>Toujours changer les noms et flouter les photos des enfants victimes.</p> <p>Protéger l'identité de l'enfant dont les droits ont été bafoués, y compris l'identité de ses parents, le nom de son école et son lieu de résidence.</p>	<p>✓</p>	<p><b>IDENTITÉ</b></p>	<p>✗</p> <p>* Révéler l'identité d'une victime ou d'un suspect, notamment son nom, le nom de son école, son lieu de travail, etc. Tenir compte des conséquences liées à l'identification des suspects et du fait que le signalement est susceptible de compliquer le travail des forces de l'ordre. À moins bien sûr que ce ne soit absolument nécessaire, par exemple dans le cas d'un signalement de disparition d'un enfant.</p>
<p>Utiliser des animations non violentes ou des descriptions textuelles plutôt que de publier les images des enfants victimes.</p> <p>Les informations sensibles, notamment la mort d'un enfant, doivent être traitées avec respect. Les journalistes ne devraient pas publier d'informations ou d'images susceptibles de blesser sans raison les amis et la famille de la victime.</p>	<p>✓</p>	<p><b>IMAGE</b></p>	<p>✗</p> <p>* Révéler l'identité des sujets des photographies, vidéos ou toute autre information concernant l'identité d'individus vulnérables et qui compromettent la dignité de la victime et de sa famille</p> <p>** Publier des images ou des vidéos de harcèlement sexuel.</p>
<p>Faire preuve de compassion et d'une sensibilité accrue face aux enfants, adolescents et familles qui pourraient souffrir de l'attention médiatique. Il est de la responsabilité des journalistes de servir l'intérêt public sans nuire aux droits des enfants.</p>	<p>✓</p>	<p><b>TABLE DES MATIÈRES</b></p>	<p>✗</p> <p>* Rechercher à tout prix l'information ou adopter un comportement intrusif ou exploiter le service public au détriment des intérêts de l'enfant.</p> <p>Publier l'identité des rescapés de violences sexuelles induit une souffrance chez les victimes dont l'intimité est exposée et affecte les familles ainsi stigmatisées.</p> <p>Les actualités qui reflètent une simple opinion, ou qui manquent d'objectivité.</p>
<p>La dignité et les droits de chaque enfant et des familles doivent être respectés en toute circonstance.</p>	<p>✓</p>	<p><b>CHOIX DES MOTS</b></p>	<p>✗</p> <p>Description détaillée et imagée d'événements traumatiques.</p>
<p>Lors de l'entretien avec l'enfant, il est conseillé de faire appel à des autorités légales ou à un psychologue pour enfants.</p> <p>L'intérêt supérieur de l'enfant prime sur l'intérêt public et doit être protégé en conséquence.</p>	<p>✓</p>	<p><b>AUTRES</b></p>	<p>✗</p> <p>Entretien direct avec l'enfant victime.</p>

